



Complémentaire obligatoire

Par **BACKERwilliam**, le **26/05/2015** à **21:51**

Bonjour,

J'ai souscrit à une complémentaire santé en vue de la loi du 14 juin 2013.

Je souhaiterais savoir s'il y a une procédure particulière et surtout "légalement obligatoire" à mettre en place auprès des mes (3) salariés, après avoir eu tous les documents de l'assurance en main.

Merci bien à tous

Par **P.M.**, le **26/05/2015** à **23:29**

Bonjour,

Vous devez déjà en informer les salariés et leur indiquer les garanties par une notice récapitulative sachant que dans certains cas, ils peuvent faire valoir une dispense d'adhésion...

Par **BACKERwilliam**, le **27/05/2015** à **09:13**

Merci de la réponse.

Oui c'est déjà fait! Enfin, du moins oralement.

C'est à moi de rédiger cette "notice explicative" ou mon agence d'assurance s'en charge?
La notice explicative est-elle ce fameux "acte juridique"? (lu à plusieurs reprise sur forum)

Bien le merci

Par **P.M.**, le **27/05/2015** à **09:18**

Bonjour,

A priori, c'est à la Prévoyance de vous fournir la notice...

L'acte juridique fondateur est antérieur à la mise en place de la complémentaire...
Votre chambre syndicale employeur devrait vous informer de même que l'agence d'assurance sur vos obligations...

Par **BACKERwilliam**, le **28/05/2015** à **21:04**

Très bien, je vous remercie pour votre réponse claire

Bien à vous